



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 20424

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'avenir du service civil volontaire, instauré par la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. Le service civil volontaire est un dispositif qui satisfait les nombreux jeunes qui s'y sont soumis. Seulement, les associations en charge de l'accueil et du suivi des jeunes volontaires s'inquiètent aujourd'hui de l'avenir de ce dispositif depuis que l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances en charge du service civil leur a annoncé sa volonté de voir les embauches limitées. Face au désarroi des associations concernées et des jeunes s'étant engagés ou souhaitant le faire, il lui demande de bien vouloir lui fournir des précisions quant à l'avenir que le gouvernement entend réserver au dispositif du service civil volontaire.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20424

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2984

Question retirée le : 15 avril 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)